

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Déclaration sur l'honneur

La déclaration sur l'honneur du président de la Confédération des Industries Céramiques de France est annexée au présent rapport.

II. Identification des financements octroyés à la CICF par l'association de gestion du fond paritaire national

Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus :

740 – Subvention d'exploitation -> Fond Paritaire

Financements 2024 :

Emetteur	Date	Montant
AGFPN	10/10/2024	21 651.00€
AGFPN	11/12/2024	1 919.00€

Financements 2025 :

Emetteur	Date	Montant
AGFPN	27/01/2025	1 850.00€
AGFPN	23/05/2025	2 229.00€
AGFPN	28/07/2025	1 230.00€
AGFPN	21/10/2025	2 025.00€

III. Identification des moyens mis en œuvre par la CICF pour réaliser les missions d'intérêt général

2025 :

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales indirectement imputables à la mission retenues au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
Mission n°1 (Article L.2135-11-1°)	GTCCN 0.00€	GTCCN 0.00€	GTCCN 0.00€
	CPNFP 12 594,58€	CPNE-FP 3 113,58€	CPNE-FP 15 708,46€
	CPPNIC 23 361,65€	CPPNIC 11 960,68€	CPPNIC 35 322,33€
	OPCA 0.00€	OPCA 0.00€	OPCA 0.00€
	CPN 0.00€	CPN 0.00€	CPN 0.00€
	Toutes les réunions 35 956,53€	Toutes les réunions 15 074,26€	Toutes les réunions 51 030,78€
	Commission de suivi nouvelles classifications 0.00€	Commission de suivi nouvelles classifications 0.00€	Commission de 0.00€ suivi nouvelles classifications
	Commission d'interprétation 0.00€	Commission d'interprétation 0.00€	Commission 0.00€ d'interprétation
	Frais de commissariat aux comptes : 1 440,00 €	Abonnements juridiques utilisés dans le cadre de l'exercice de la mission : DOCUSIGN 108€ LAMY 7 769.49€ REVUE FIDUCIAIRE 350.38€	
Total général	37 396,53€	23 302,13€	60 698,66€

IV. Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général

Les notes de frais de nos intervenants sont comptablement enregistrées en Réunions Paritaires – compte 625610, pour les frais relevant des hôtels, des billets de train et des trajets en voiture (Indemnités kilométriques).

Les notes de frais de nos intervenants relevant des déjeuners sont comptablement enregistrées en comptes Réunions paritaires – compte 625610.

Les plateaux repas et des restaurants des réunions sont enregistrés en compte Réceptions – Compte 625700.

Les salaires des salariés de la CICF présents en réunion sont enregistrés en compte Salaires et appointements (compte 6411). La valeur retenue pour le calcul est le taux horaire brut du salarié présent multiplié par la durée de la réunion et de la durée de préparation de la réunion.

Les abonnements utilisés pour organiser les réunions à distances et les préparer sont enregistrés en compte Documentation Générale (compte 6181).

La location des salles de réunions est enregistrée en compte Locations de salles – Compte 613130.

Les honoraires de Commissaire aux comptes sont enregistrés en compte Honoraires (compte 622640).



Pascal Bombard
Président